



Newsletter automne 2023

Table des matières

- Succès pour la nouvelle loi sur la sécurité de l'information
 - Audition d'AEROSUISSE sur la loi sur la protection de l'environnement (LPE)
 - Discussion de la loi sur le CO2 après 2024 au Conseil national
 - Le Grand Conseil zurichois est favorable au prolongement des pistes
 - Grand intérêt pour la fête de l'aéroport de Zurich
 - Assemblée générale 2024 à l'aéroport de Berne
-

Chères lectrices, chers lecteurs,

Un regard rétrospectif nous montre que l'été a été intense. L'inflation, la hausse des prix des billets d'avion et le changement climatique ont été les thèmes récurrents : mais rien de tout cela n'a pu freiner l'envie des gens de voyager. Après la pandémie de Corona, le secteur du transport aérien est sur le point de se rétablir complètement. En termes de revenus cela a un effet positif sur les compagnies aériennes et les aéroports, malheureusement avec un arrière-goût : concernant la ponctualité, nous ne recevons pas une bonne note. Ce qui est mauvais pour l'image de notre secteur et pour la Suisse. Même si les raisons pour les retards sont diverses – grèves en France, manque de personnel et conditions météorologiques – en tant que secteur, nous devons nous améliorer dans ce domaine.

Nos aéroports constituent une infrastructure critique pour notre pays. AEROSUISSE s'engage pour que cette infrastructure reçoive les investissements dont elle a besoin, et pas seulement le rail. Il faut toujours un certain temps avant que la bétonnière ne se mette en marche. Nous voulons que les processus de planification et d'autorisation concernant les aéroports soient accélérés. Parallèlement, en perspective des délibérations sur la loi sur le CO2, nous devons montrer que le secteur assume sa responsabilité d'atteindre une aviation neutre en CO2.

Salutations amicales

Thomas Hurter, conseiller national et président d'AEROSUISSE



Succès pour la nouvelle loi sur la sécurité de l'information

En collaboration avec la Flughafen Zürich AG, AEROSUISSE a pu forger une alliance avec d'autres exploitants d'infrastructures critiques dans les domaines des télécommunications et des transports, afin de supprimer – en collaboration avec les associations faitières de l'économie – de la loi sur la sécurité de l'information l'obligation de notification de points faibles. Une obligation de notification aurait eu pour conséquence que les exploitants d'infrastructures critiques auraient signalé les vulnérabilités de leur système à une autorité. AEROSUISSE s'est engagée avec l'alliance avec succès pour que les données sensibles des infrastructures critiques ne soient pas soumises à une obligation de notification dans l'intérêt de la sécurité.

[22.073 Loi sur la sécurité de l'information. Modification](#)

Audition d'AEROSUISSE sur la loi sur la protection de l'environnement (LPE)

Dans le cadre de leur concession d'exploitation, les aéroports nationaux bénéficient d'allègements en matière de bruit et peuvent dépasser les valeurs limites d'immissions (VLI) fixées par la Confédération. Ceci engendre un développement plus difficile de l'urbanisation, en particulier pour les zones dans les trajectoires d'approche

et de décollage. La révision de la LPE vise à autoriser le développement des constructions dans les zones exposées au bruit des avions, bien que les valeurs limites ne puissent même pas être partiellement respectées.

AEROSUISSE a été invitée par la Commission du Conseil des Etats pour l'environnement, l'aménagement du territoire et l'énergie (CEATE-E) à s'exprimer sur cette révision. AEROSUISSE proposera à la commission qu'au lieu d'une prolifération de possibilités de dépassement des valeurs limites de bruit, un concept clair et contraignant, avec des valeurs limites transparentes et adaptées à la situation, permette le développement de la construction dans les zones exposées au bruit du trafic aérien. AEROSUISSE est convaincue qu'un tel concept pourra mieux garantir la sécurité juridique et de planification nécessaire que la proposition du Conseil fédéral.

[22.085 Loi sur la protection de l'environnement. Modification](#)

Discussion de la loi sur le CO2 après 2024 au Conseil national

Dans la nouvelle version de la loi sur le CO2 (22.061), le Conseil fédéral veut convaincre la population de protéger le climat par des incitations plutôt que par des interdictions. L'objectif étant de réduire de moitié les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990. Le Conseil des Etats a dit oui par 34 voix contre 0.

AEROSUISSE s'était engagée avec succès pour que les recettes de la vente aux enchères des droits d'émission pour l'aviation n'atterrissent pas dans la caisse générale de la Confédération, mais soient utilisées pour la promotion des carburants synthétiques. Parallèlement, AEROSUISSE a également pu empêcher qu'une proposition de la conseillère aux Etats verte Lisa Mazzone d'introduire une taxe générale sur l'aviation pour l'aviation d'affaires soit imposée. AEROSUISSE a argumenté que cette proposition priverait l'aviation d'affaires d'argent qui ne serait par la suite pas investi dans la réduction des émissions de CO2, notamment les FAS. S'ajoute à cela le fait que le faible pourcentage de vols d'affaires en moins décollant de la Suisse est – globalement – quasiment négligeable.

Dans le cadre des débats sur la loi sur le CO2 en commission et lors de la session d'hiver du Conseil national, AEROSUISSE présentera aux politiciens les mesures qui permettront à l'aviation de devenir neutre en CO2. La branche est appelée à rendre visibles ses efforts en faveur de carburants d'aviation renouvelables, d'avions plus efficaces, de procédures d'approche et de décollage optimisées et d'un développement durable des infrastructures aéroportuaires.

[22.061 Loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2024. Révision](#)

Le Grand Conseil zurichois est favorable au prolongement des pistes

Après un débat de plusieurs jours, le Grand Conseil zurichois s'est prononcé le 28 août 2023 par 87 voix contre 83 en faveur du prolongement des pistes 28 et 32 de l'aéroport de Zurich. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil soutiennent ainsi le prolongement des pistes. Pour AEROSUISSE, il s'agit ici d'une décision importante – le dernier mot reviendra toutefois au peuple, probablement en été 2024.

Vous pouvez soutenir le comité de la manière suivante :

Comité et témoignage :

Le prolongement des pistes est soutenu par une large base. Rejoignez le comité et soutenez ainsi la campagne "OUI au prolongement des pistes de l'aéroport de Zurich" ! (Publication du prénom, du nom et de la commune de résidence sur le site pisten-verlaengerung.ch, idéalement avec un témoignage personnel).

<https://pisten-verlaengerung.ch/formular-testimonial>

Organisations qui soutiennent la campagne :

Soutenez la campagne "OUI au prolongement des pistes de l'aéroport de Zurich" au nom de votre organisation en publiant son logo sur le site Internet de la campagne.

<https://pisten-verlaengerung.ch/formular-unterstuetzer>

Grand intérêt pour la fête de l'aéroport de Zurich

Le premier week-end de septembre, l'aéroport de Zurich a célébré son 75ème anniversaire avec une grande fête. Au total, environ 140'000 personnes ont assisté à cette fête de trois jours avec de nombreuses attractions au sol et la Patrouille Suisse dans les airs le vendredi et le dimanche. Leur démonstration – en formation avec un Embraer E190-E2 d'Helvetic Airways – a attiré tant de spectateurs le dimanche que des goulets d'étranglement se sont formés à l'entrée et à la sortie du site de fête. Une preuve de l'enthousiasme de la population pour le vol et l'aviation.

Lors de la cérémonie officielle publique du vendredi soir, le président de la Confédération Alain Berset, la conseillère d'Etat zurichoise Carmen Walker Späh et le président du conseil d'administration de l'aéroport Josef Felder ont souligné l'importance de l'aéroport pour la Suisse dans le passé, le présent et l'avenir.

[Flughafenfest Zürich](#)

Assemblée générale 2024 à l'aéroport de Berne

Nous sommes heureux que le chef du DETEC, Monsieur le Conseiller fédéral Albert Rösti, ait confirmé sa participation à notre assemblée générale 2024. Notez d'ores et déjà la date dans votre agenda :

Vendredi 31 mai 2024, de 13h30 à 17h, à l'aéroport de Berne-Belp.

AEROSUISSE

Fédération faîtière de l'aéronautique et de l'aérospatiale suisses

Kapellenstrasse 14 / Case postale / 3001 Berne

info@aerosuisse.ch

www.aerosuisse.ch

[S'inscrire à la newsletter](#)

[Supprimer l'inscription à la newsletter](#)